



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NO 386-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025, le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 386-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2025

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 17 janvier 2025

(S) Danielle Coupal

Danielle Coupal
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 17 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 janvier 2025.

(S) Danielle Coupal

Danielle Coupal
Directrice générale et greffière-trésorière